

CHAPITRE 4 EDUCATION

4-1 Ecole, collège et lycée

L'éducation est une préoccupation politique majeure, car elle est intimement liée à notre projet de société. Mais l'école va mal. De l'ordre de 100 à 150 000 jeunes sortent du système éducatif sans qualification. A l'entrée en sixième, 20% des élèves au moins ne maîtriseraient pas bien les acquis de l'école primaire pour envisager une poursuite d'études sereine au collège.

Il y a plus de vingt ans déjà, un constat alarmant avait été dressé - fondé sur un échantillon représentatif de conscrits - sur l'ampleur de l'illettrisme : 10% des individus ne savent pas du tout lire. 30 à 40% sont perdus devant un texte. Sans parler du sentiment profond de déréliction morale, intellectuelle, cognitive. Le ministre d'alors avait estimé que ce constat était... exagéré. Il fut pourtant par la suite confirmé. Cette perte de connaissance traduisait un phénomène de « déséducation », en tout cas de désapprentissage, certains élèves ayant parfois su lire à la fin du primaire et ayant « oublié » par la suite.

Les comparaisons internationales, même si on peut les critiquer, nous envoient des signaux inquiétants : elles montrent un système éducatif adapté pour seulement 50% des jeunes et inadapté pour l'autre moitié.

Parallèlement à cette situation, rarement les enseignants n'ont été aussi désabusés et ne se sont sentis autant abandonnés et incompris par la société et le pouvoir politique.

Ce paragraphe doit être actualisé par référence à des études récentes avec des éléments précis. Compléter l'analyse statistique.

Faire de l'École une priorité nationale

La qualité d'une politique éducative ne peut pas se juger à l'aune des moyens qui lui sont consacrés. Dans une période de déficit public abyssal, il est normal que la question des moyens se pose avec acuité. Encore faut-il qu'elle donne lieu à une réflexion politique globale l'utilisation de ces moyens, ce qui n'est pas le cas. Les coupes sombres pratiquées chaque année dans le budget de l'Éducation nationale déstabilisent un peu plus encore une institution qui n'a pas besoin de cela.

Une politique éducative doit s'appuyer sur un long débat national, un dialogue entre le ministre et les diverses organisations concernées par l'école, au premier rang desquelles figurent les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves.

Pour le Mouvement Démocrate, l'éducation justifie la garantie pendant cinq ans des moyens nécessaires à son fonctionnement. En contrepartie, l'Éducation nationale doit s'engager sur des objectifs précis à atteindre.

La loi d'orientation de 1989 a montré ses limites. Il est temps de réunir à nouveau le Parlement autour d'une nouvelle loi cadre. Le Ministère ne peut prendre ne charge seul la réforme nécessaire.

Assurer une réelle égalité des chances

La massification qu'a connu le système éducatif dans les années 70 et 80 impliquait d'adapter la façon d'enseigner et donc de modifier le système éducatif. Pourtant, ce ne fut guère le cas ! La principale difficulté à laquelle les professeurs se trouvent confrontés demeure la gestion de l'hétérogénéité des élèves mis dans des filières supposées indifférenciées mais qui ne le sont qu'en apparence.

Aptitudes physiques et intellectuelles, rapidité d'acquisition et de compréhension, sens de l'effort représentent autant de différences entre des enfants au sein d'une course que l'on voudrait à armes égales. Nier les différences d'aptitudes, c'est nier les potentialités ! Dans une société où l'égalité des chances s'interprète aujourd'hui comme l'égalité de possibilité de réussite sociale et professionnelle par l'École, les déceptions et les frustrations sont d'autant plus grandes. Nous continuons à laisser passer en classe supérieure des enfants que l'on sait incapables de suivre ou d'autres que cela n'intéresse pas, les condamnant à l'échec.

L'égalité des chances doit être considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un droit et non une idéologie qui prônerait une égalité aveugle et une uniformité déviant vers un culte de l'égalitarisme forcené. Essayer d'atteindre l'égalité des chances, c'est d'abord se doter d'une École exigeante envers tous. À l'heure de la compétition mondiale, il importe de garantir des formations de qualité (générales comme professionnelles). Sans perdre de vue l'objectif de promouvoir chaque personne au plus haut niveau de son potentiel - ce qui suppose d'avoir fourni à chacun les conditions nécessaires à son expression - il serait criminel de laisser s'engager quelqu'un sur une voie alors qu'on estime bien minces ses chances de réussite. L'orientation dans un choix élargi de cursus prenant en compte les diversités d'aptitude est donc un enjeu majeur et ne doit pas être univoque, c'est-à-dire que des passerelles permettant des allers-retours doivent exister entre les différentes voies de formation, parce qu'il est possible d'emprunter des chemins différents pour, finalement, parvenir au même point.

Avoir voulu supprimer la carte scolaire était une erreur. Cela a accentué les difficultés de certains établissements et leurré des familles qui ont cru qu'elles pourraient librement choisir un établissement.

Maintenir une carte scolaire pour les collèges avec une régulation « neutre » pour éviter la tentation de « faire son marché » pour les chefs des établissements réputés.

Penser au coût des transports scolaires pour les collectivités locales dans les zones périurbaines : *si on supprime la carte scolaire, on supprime les cars scolaires.*

Tenir bon sur la carte scolaire des écoles élémentaires, qui est de la responsabilité des communes.

Quelle peut être l'incidence de la loi Carle, validée par le Conseil constitutionnel : *quand un enfant résidant dans une commune est scolarisé dans une classe élémentaire d'un établissement privé du 1^{er} degré, la commune de résidence a l'obligation de verser une contribution à l'établissement privé, quand il y a des difficultés liées aux obligations professionnelles des parents lorsque la commune n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, quand un frère ou une sœur fréquent un établissement scolaire de la même commune, fréquentation elle-même justifiée par l'absence de structures d'accueil nécessitées par les obligations professionnelles des parents.*

On peut craindre des interprétations abusives de cette loi pouvant conduire à la mise en difficulté du fonctionnement des écoles et des services périscolaires mis en place par les communes.

Nous voulons repenser la carte scolaire à la lumière de l'égalité des chances : là où plusieurs établissements sont identiquement accessibles, il faut les constituer en réseaux, sous l'autorité d'un coordinateur, et ouvrir la possibilité d'accéder à tous les établissements du réseau pour les élèves et aussi, peut-être, pour les enseignants. En outre, la création d'établissements de taille réduite pour les élèves des collèges les plus défavorisés devrait être encouragée. Enfin, il faut remédier à la diminution dommageable du nombre des adultes dans les établissements scolaires, conséquence des suppressions de postes répétées.

Attention à ce que l'on met sous le fonctionnement en réseau. Il est important de veiller à conserver des établissements à taille humaine où l'élève est une personne identifiable. Veiller également à la mixité sociale qui relève en partie des décisions d'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Si notre système éducatif a réussi la massification, il a échoué en matière de démocratisation. Un enfant d'ouvrier a dix-sept fois moins de chances de rejoindre une Grande école qu'un enfant de cadre. Améliorer le suivi des élèves au collège et au lycée, promouvoir une véritable éducation à l'orientation, assurer l'accompagnement des élèves en difficulté et la personnalisation des apprentissages. Certaines pistes originales pour mobiliser des compétences autour des enseignants pourraient être explorées, comme l'organisation d'études dirigées dans le cadre d'un service civique universel fait par des jeunes.

Distinguer élèves en difficulté qui relève de la pédagogie spécialisée RASED et élève à encadrer où les compétences sont différentes, moins exigeantes en termes de savoir-faire, mais exigeantes en termes de savoir-être.

La priorité des priorités doit être l'école primaire. Si l'école primaire ne remplit pas ses fonctions de base, ce sera au niveau secondaire d'y remédier alors qu'il est moins bien armé pour le faire. De même, on demande souvent à l'université de pallier les carences du secondaire. Cette situation provoque des phénomènes massifs de désorganisation. Un retard est un handicap souvent définitif, faute d'une prise en charge adaptée. Les débats sont faussés, pris en tenaille entre l'impératif d'excellence d'un côté, l'impératif de promouvoir les plus défavorisés de l'autre. Or, l'un n'exclut pas l'autre ! On doit s'occuper des deux ! Et tout l'enjeu de l'éducation est bien celui-là : renforcer l'excellence à tous les niveaux ; faire que les très bons deviennent excellents - c'est une nécessité humaine et un impératif dans la compétition internationale des savoirs. En même temps, personne ne peut, ni humainement, ni socialement, ni économiquement, accepter que des jeunes soient laissés sur le carreau.

Pourquoi **le métier et le statut social des professeurs** est-il à ce point déconsidéré ? Pourquoi demande-t-on à l'École de remplir des missions qu'elle ne peut pas ou mal remplir seule ? Pourquoi la surcharge-t-on de tâches qui ne lui appartiennent pas en propre et qui nuisent à ses fonctions essentielles ? Il faut créer les conditions sociales et économiques pour que les élèves à l'école ne pâtissent pas d'inégalités d'apprentissage liées à leur milieu (habitat, santé, conditions socio-économiques en général). Pour ce faire il faudra dégager des heures et du temps d'enseignants et d'éducateurs à leur intention (Présence en alternance des enseignants stagiaires, directeurs d'école, relance des RASED,...).

Il faudra également transformer le collège pour le faire passer du « collège unique » au « collège pour chacun ». L'objectif est d'accompagner chaque élève dans la

construction de son projet, de mettre en place **une éducation à l'orientation** pour tous les élèves et d'introduire dans le tronc commun du secondaire un module sur la découverte des métiers ; d'amener chaque élève à un diplôme ou une formation qualifiante.

La formation à la découverte des métiers fait partie de la culture générale de base d'un citoyen, elle se fait non pas par des stages ou pas seulement, mais par la rencontre avec des professionnels remarquables par leur excellence dans leur domaine. Cette rencontre peut ne pas être directe mais organisée à distance par la vidéo simple ou la vidéoconférence. Chaque région doit aussi attirer l'attention sur les filières d'excellence de sa proximité. Cette découverte insiste sur les compétences nécessaires : intellectuelles, manuelles, relationnelles, etc Elle peut commencer dès l'école primaire. Elle n'est pas seulement une éducation à l'orientation ?

Il faudra réfléchir au temps scolaire, repenser les rythmes. Les élèves décrocheurs sont de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes. Il faut réinventer l'accueil, le temps passé dans la structure scolaire traditionnelle et le temps dans d'autres modes. L'enseignement ne se fait plus seulement en classe, il faut adapter le transfert des savoirs et savoir-faire.

Ajoutons que le métier d'enseignant, régi encore par des statuts datant des années 1950, a profondément changé : certaines tâches se sont alourdies, d'autres sont apparues. Le métier et la responsabilité d'enseignant devront donc être redéfinis. Qu'attend-on des enseignants aujourd'hui ? Comment les recruter ? Quelle formation initiale et continue ? Quelle politique de gestion des ressources humaines ? Ces questions font un tout ! Le gouvernement a abordé le métier d'enseignant sous le seul angle du recrutement et de la formation initiale. C'est la question de l'ensemble de la ressource éducative et de son utilisation qui doit être posée.

A côté de l'enfant, il est temps de replacer l'enseignant au cœur du système éducatif, comme professionnel spécialiste du transfert de connaissances et de compétences, tous ordres confondus. Toutes les tâches qui lui incombent aujourd'hui ne sont pas forcément de son ressort, certaines peuvent être déléguées, organisées différemment au sein d'une équipe pédagogique élargie sous le contrôle de l'enseignant. Son rôle est à repenser à la lumière de l'apport des TICE.

Sa formation est aujourd'hui en décalage avec la réalité des classes. Les inspecteurs devraient être éléments du processus de formation tout au long de la vie et non censeurs/tuteurs comme c'est le cas aujourd'hui. L'enseignant doit retourner régulièrement en formation en ateliers collectifs . L'inspection individuelle est dépassée, certains pays n'y recourent pas, préférant une formation continue adaptée.

L'aller-retour vers le monde de l'entreprise doit faire partie de la gestion de carrière, à travers un service où l'enseignant apporterait ses compétences spécifiques et pourrait remettre en perspective ses savoirs.

Son salaire et la gestion de sa carrière doivent être à la hauteur des enjeux .

École et société

L'École et la société sont en interaction. Mais, il existe aujourd'hui une fracture entre la société et son École. Cette fracture n'apparaît pas de la même façon et avec la même force partout : l'inégalité des territoires existe. De plus en plus, la culture scolaire rencontre de plein fouet la « culture » du paraître et de la communication qui charrie des flots d'informations sans cohérence. Pourquoi une telle contradiction entre les principes et les valeurs de l'École, et ceux de la société ? D'un côté, la communication effrénée, le règne de l'immédiateté, l'inattention ; de l'autre, l'effort, la durée, la concentration, etc. Cette dichotomie profonde complique encore davantage le travail de l'École auprès des jeunes d'aujourd'hui. C'est pourquoi nous voulons refaire de l'école un espace d'épanouissement culturel et éducatif de référence au coeur des quartiers. Cela passe par le développement d'activités extrascolaires au sein des écoles de 17h à 23h : théâtre, animations artistiques, littéraires, cours du soir... **oui, l'utilisation des structures scolaires hors temps scolaire est une évidence.**

L'initiative prise, dans l'académie de Créteil, de payer des classes d'élèves pour les inciter à venir en cours est inacceptable. Elle constitue un renversement profond du sens et des valeurs de cette initiative. **Il s'agit d'une expérience, ne soyons pas approximatifs !** L'usage des technologies aussi. Une des clés réside dans l'innovation, l'organisation innovante des études. Mais cela ne saurait se faire au détriment de principes fondateurs de nos sociétés humanistes.

Après la formation initiale vient la formation continue tout au long de la vie. A une culture bien trop centrée sur le diplôme initial, devrait succéder celle des compétences acquises.

Un diplôme ne s'obtient pas forcément par un examen. L'évaluation continue permet d'évaluer bien d'autres compétences que celles testées actuellement qui sont majoritairement de type intellectuel classique

Un rapprochement entre l'Éducation nationale et le milieu professionnel (et donc l'entreprise) devrait être envisagé afin d'harmoniser et d'élaborer des stratégies de formation et des référentiels communs. De même, une réflexion sur les questions d'éducation au niveau européen devrait s'affirmer plus nettement car, si chaque système éducatif européen possède sa spécificité, tous ont connu ou connaissent finalement des évolutions convergentes.

...../.....

4-4 Formation continue

La concrétisation effective du droit à la formation tout au long de la vie est une exigence

d'efficacité économique aussi bien que de justice sociale.

Vient d'être votée une loi sur la formation professionnelle tout au long de la vie qui n'a pas été commentée. Est créé un Conseil national chargé de sa mise en œuvre.

Cette loi permet-elle réellement la portabilité du droit à la formation ? distingue-t-elle la formation à l'adaptation stricte au poste de travail de la formation continue du citoyen-salarié ? Le financement sera-t-il à la hauteur ?

Le Conseil Régional semble en partie dépossédé de son rôle, qu'en est-il concrètement ? Quelles garanties pour une action de formation en prise sur la réalité locale ? Quel lien avec le Pôle Emploi qui ne semble pas partenaire ?

Qu'en pense le MoDem ?

Quelle structure décompte les offres d'emploi dans une région et leur évolution afin d'élaborer un contrat de plan régional de développement des formations professionnelles pertinentes ?

La formation professionnelle initiale et continue doit permettre à tous de se réaliser dans le concret afin de préparer les étapes successives d'une vie professionnelle qui ne saurait plus se dérouler au sein d'une seule entreprise, d'un seul métier, voire d'un seul secteur d'activité dans une économie où l'innovation impose un renouvellement constant des typologies d'emplois. Il s'agit d'une condition de la justice sociale tant vis à vis du nombre important de jeunes français quittant le système scolaire **sans diplôme (mais pas forcément sans compétences)** que pour permettre l'égalité des chances et la mobilité sociale en cours de carrière.

C'est également une exigence d'efficacité économique à une époque où les entreprises doivent pouvoir s'adapter constamment au renouvellement des conditions technologiques de l'offre et au changement de la demande en provenance de consommateurs de plus en plus exigeants et avisés. L'absence de formations de nombreux jeunes et l'absence de perspective de mobilité sociale de nombreux salariés est en outre un immense gâchis de ressources humaines qui pourraient être mobilisées pour dynamiser l'économie française.

Les partenaires sociaux doivent prendre les mesures propres à concilier l'exigence de la souplesse et celle de la sécurisation des parcours professionnels.

4-5 Culture et nouvelles formes de communication

La culture est au cœur de notre projet humaniste. Il ne peut y avoir de société ouverte au monde et confiante dans sa capacité à relever les défis de l'avenir sans culture et sans créativité. La transmission de la culture, la découverte de l'art, du musée, du théâtre, de la musique, du cinéma sont indispensables au développement de l'être humain.

La diffusion et la vitalité de la création artistique ne sont possibles qu'en tirant toutes les conséquences du fait que la culture ne saurait être une marchandise comme une autre.

L'exception culturelle doit être sanctuarisée aux niveaux européen et international, notamment en insérant dans les accords de l'OMC une référence à la charte de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Le développement de la Communauté francophone doit être une priorité de notre politique étrangère. Un cadre protecteur de la production française et européenne doit être mis en place, et l'Etat doit se donner les moyens de la plus grande diffusion des œuvres en particulier auprès des jeunes et par le biais de

nouvelles technologies accessibles à tous.

Les classes d'école doivent être ouvertes à l'intervention des artistes. Les artistes doivent être soutenus en incitant les institutions culturelles à s'ouvrir plus largement à des talents nouveaux et en rendant au statut d'intermittent sa vocation solidaire, notamment en traquant les abus et en prenant en compte les heures d'enseignement artistique. La loi relative à la diffusion d'oeuvres sur internet doit être revue en concertation avec l'ensemble des acteurs (créateurs, internautes, fournisseurs d'accès...) pour garantir les droits et la rémunération des auteurs et l'accès aux oeuvres.

Internet constitue non seulement un des derniers lieux de résistance et de contre-pouvoir à la pensée installée et aux organes officiels, c'est également un nouveau lieu d'épanouissement de la démocratie. Un lieu exigeant qui nécessite non pas de recevoir, mais de rechercher l'information, de la comparer, de l'analyser avant de la transmettre à son tour. Internet est un pouvoir qui constitue une révolution du même ordre que l'invention de l'imprimerie il y a cinq siècles. Avec le partage des sources et l'échange des connaissances, il permet de renouer avec une conception non-marchande de la société ce qui, en pleine crise du capitalisme et de l'argent-roi, doit interpeller tous les démocrates et les humanistes.

Comme tout marché émergent, après le temps un peu anarchique du développement est venu inévitablement se poser celui des règles d'encadrement et de l'égal accès à ces nouvelles technologies.

Le premier sujet concerne les droits d'auteur et la loi HADOPI. En l'état, la réglementation Hadopi (haute administration qui contrôlerait tout sur Internet) est une usine à gaz absolument ingérable, qui va coûter des millions d'euros et qui organise un contrôle abusif du droit d'accessibilité à Internet.

Pour autant, les droits des créateurs doivent être respectés et protégés. Il y a un équilibre à trouver, qui passera probablement par l'émergence de deux types d'offres sur Internet : un marché régulé qui, moyennant un paiement plus modeste qu'aujourd'hui, proposera au téléchargement une multitude d'oeuvres et de services et, à côté, un marché libre non-marchand, davantage destiné aux jeunes artistes qui cherchent à se faire connaître ou aux oeuvres libres de droits.

Le deuxième enjeu est celui de l'égal accès à l'Internet, partout sur le territoire. Il est sur ce point indispensable de disposer d'accès au haut et très haut débit, sur tout le territoire afin de participer à leur attractivité des territoires voire, dans certains cas, à leur survie. Cette exigence, pour de nombreuses collectivités, va de pair avec les efforts fournis pour équiper les écoles, les services publics et permettre à tous ceux qui n'en disposent pas encore d'accéder à Internet, dans des conditions optimales.

Dans de nombreux domaines enfin, les nouvelles technologies peuvent améliorer la vie des Français ainsi que leur santé. Elles peuvent contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et à la vie quotidienne des personnes handicapées. Elles sont aussi un espace de créativité dans la liberté. Nous soutenons les logiciels libres.

L'accès au haut débit n'est rien sans interfaces de services facilement utilisables par tous : que pouvons-nous proposer ?

4-6 Jeunesse et sport

Jeunesse

Un plan ambitieux doit être mis en place pour accompagner la jeunesse depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion stable dans la vie active et non se limiter aux seuls 16-25 ans comme les plans mis en oeuvre jusqu'à présent. Les premières années de la vie sont déterminantes dans la préparation à l'autonomie, dans l'éveil à la créativité, tout comme

dans l'acquisition du goût d'apprendre et d'entreprendre.

Il convient de mobiliser les jeunes, garçons et filles, sur des actions civiles ou humanitaires, en France, en Europe ou dans les pays en voie de développement pour aider les personnes âgées ou handicapées, assurer une présence dans les transports en commun, développer le tutorat et la surveillance dans les écoles... Un soutien particulier doit être apporté aux jeunes en situation de grande précarité qui ne pourront pas bénéficier de l'extension du RSA aux 16-25 ans qui ont travaillé deux ans à temps plein sur les trois dernières années.

Nous voulons enfin renforcer les liens entre les générations en développant l'activité universelle et un nouvel urbanisme mêlant les générations et les situations sociales. Des milliers d'emploi pourraient être créés dans les services à la personne.

= restaurer la valeur du collectif et favoriser l'organisation transgénérationnelle, réfléchir au revenu d'existence

Sport

Au même titre que la culture, la découverte et la pratique sportives, au stade, au gymnase, à la piscine ou au manège, sont essentiels pour l'épanouissement de l'individu et la réalisation d'une société humaniste.

Face à la marchandisation à l'outrance du sport et des dérives associées (tricherie, dopage), c'est le rôle de l'Etat et des collectivités locales de replacer le fait associatif au coeur de l'identité sportive. L'idéal de Pierre de Coubertin doit pouvoir redevenir une expérience personnelle vécue au quotidien et non plus seulement vécu collectivement et par procuration lors des médailles françaises dans les grandes rencontres internationales. Il conviendrait donc d'instaurer pour les associations sportives une « reconnaissance d'utilité sociale » pour confirmer le rôle social du sport et d'institutionnaliser le partenariat entre le mouvement sportif et l'Etat. **La pratique sportive** doit être développée dans les établissements scolaires et l'université avec les enseignants sportifs et l'aide des associations sportives et des jeunes du service civique.

Elle peut aussi dans une organisation scolaire différente se faire hors de l'établissement scolaire et de son cadre.